



**Conseil d'administration
Séance du 6 décembre 2013**

**Délibération n°27-2013
Tarif de revente des conteneurs
du Musée éclaté de la Presqu'île de Caen**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

La présente délibération a pour but de fixer le tarif de revente des conteneurs ayant servi durant 4 mois de galerie d'exposition aux œuvres présentées par les artistes du Musée éclaté de la Presqu'île de Caen.

Deux conteneurs seront conservés par l'esam Caen/Cherbourg dans le cadre des activités du laboratoire de l'art et de l'eau.

Six conteneurs totalement transformés seront détruits.

En fonction de l'état des conteneurs restants, il est proposé au Conseil d'administration de fixer cinq tarifs :

- Conteneur isolé intérieurement : 2 000 euros net/pièce,
- Conteneur brut en bon état : 1 500 ou 1 700 euros net/pièce en fonction de l'état,
- Conteneur dégradé : 750 ou 1 000 euros net/pièce en fonction de l'état de dégradation.

Un grand nombre d'entreprises se sont manifestées et l'ensemble des conteneurs devraient trouver acquéreur. Par ailleurs, les conteneurs prévus à la destruction ont déjà été enlevés par une société.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise le Président ou son représentant à procéder à la sortie de l'inventaire les conteneurs dont l'esam Caen./Cherbourg a fait l'acquisition dans le cadre du Musée éclaté de la Presqu'île de Caen,

Décide d'adopter les tarifs de vente suivants des conteneurs en fonction de leur état :

- Conteneur isolé intérieurement : 2 000 euros net/pièce,
- Conteneur brut en bon état : 1 500 ou 1700 euros net/pièce en fonction de l'état,
- Conteneur dégradé : 750 ou 1 000 euros net/pièce en fonction de l'état de dégradation-

Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg

PREFECTURE DU CALVADOS

11 DEC. 2013

COURRIER

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 15

Votants : 15

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président,



11 DEC. 2013